

Ce n'est pas un poisson d'avril : la taxe sur le carbone favorise des carburants sales plutôt que le propane, un combustible à faible taux d'émission

OTTAWA, 1^{er} avril 2019 – Le moins qu'on puisse dire, c'est que les membres de l'Association canadienne du propane (ACP) – qui sont plus de 400 – n'ont pas le cœur à rire en voyant le gouvernement fédéral favoriser des combustibles à forte intensité carbonique comme l'essence et le diesel plutôt que le propane, un combustible à faible taux d'émission, alors que la nouvelle taxe sur le carbone ou « filet de sécurité » entre en vigueur en ce jour du poisson d'avril.

En effet, à partir du 1^{er} avril, dans les provinces où est instaurée la taxe sur le carbone en vertu de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre (LTPCGES) – Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Nouveau-Brunswick –, les consommateurs, tout particulièrement les agriculteurs, vont constater une augmentation du prix du propane de plus de 3 cents le litre en raison de cette mesure. Aucune taxe spéciale, toutefois, ne sera appliquée pour l'utilisation de l'essence ou du diesel à des fins agricoles.

« Tout le long, on a répété à nos membres que le gouvernement fédéral s'engageait à réduire les émissions de GES – ce que nous pensons d'ailleurs être une bonne chose, a expliqué Dan Kelly, président du conseil de l'Association canadienne du propane. Par conséquent, quand on voit ce gouvernement exempter de la taxe sur le carbone les combustibles dont il dit vouloir réduire l'utilisation, puis qu'on le voit refuser la même exemption à un combustible à faible taux d'émission comme le propane, qui est largement utilisé dans le secteur agricole, on ne peut être que déçu. Je tiens à dire que nous n'accepterons pas cette injustice et que nous continuerons à nous battre au nom de nos membres. »

Selon la LTPCGES, un distributeur inscrit peut livrer de l'essence ou du diesel à un agriculteur sans que la redevance sur les combustibles ne s'applique. Aucune provision de ce type n'est prévue pour le propane, qui émet pourtant 26 % moins d'émissions de GES que l'essence et 98 % moins de toxines dangereuses (matières particulaires) que le diesel.

« L'effet net de tout cela est que les combustibles à plus forte intensité carbonique comme l'essence et le diesel se retrouveront à être subventionnés et que les agriculteurs verront leurs efforts de réduction des émissions de GES être sérieusement remis en question puisqu'ils devront quand même s'arranger pour joindre les deux bouts », a ajouté Nathalie St-Pierre, présidente et directrice générale de l'Association.

L'ACP continuera à presser le gouvernement fédéral, en particulier le bureau du ministre des Finances, pour qu'il exempte le propane, un combustible à faible taux d'émission, de la redevance sur les combustibles quand il est utilisé à des fins agricoles.

Au sujet de l'Association canadienne du propane

Forte de plus de 400 membres, l'Association canadienne du propane (ACP) représente à l'échelle nationale une industrie de plusieurs milliards de dollars qui est en plein essor et qui emploie des dizaines de milliers de Canadiens. Notre mission est de promouvoir une industrie du propane à la fois sécuritaire et prospère, qui joue un rôle décisif dans le secteur énergétique canadien. Pour y parvenir, nous défendons le propane et l'industrie du propane au Canada, et plaidons en faveur de l'adoption de pratiques exemplaires, de la sécurité et d'environnements favorables aux affaires par le biais d'efforts de représentation, de programmes de formation et de mesures d'urgence.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Tammy Hirsch, Directrice principale, Communications et Marketing, à info@propane.ca ou au 587 349-5876.